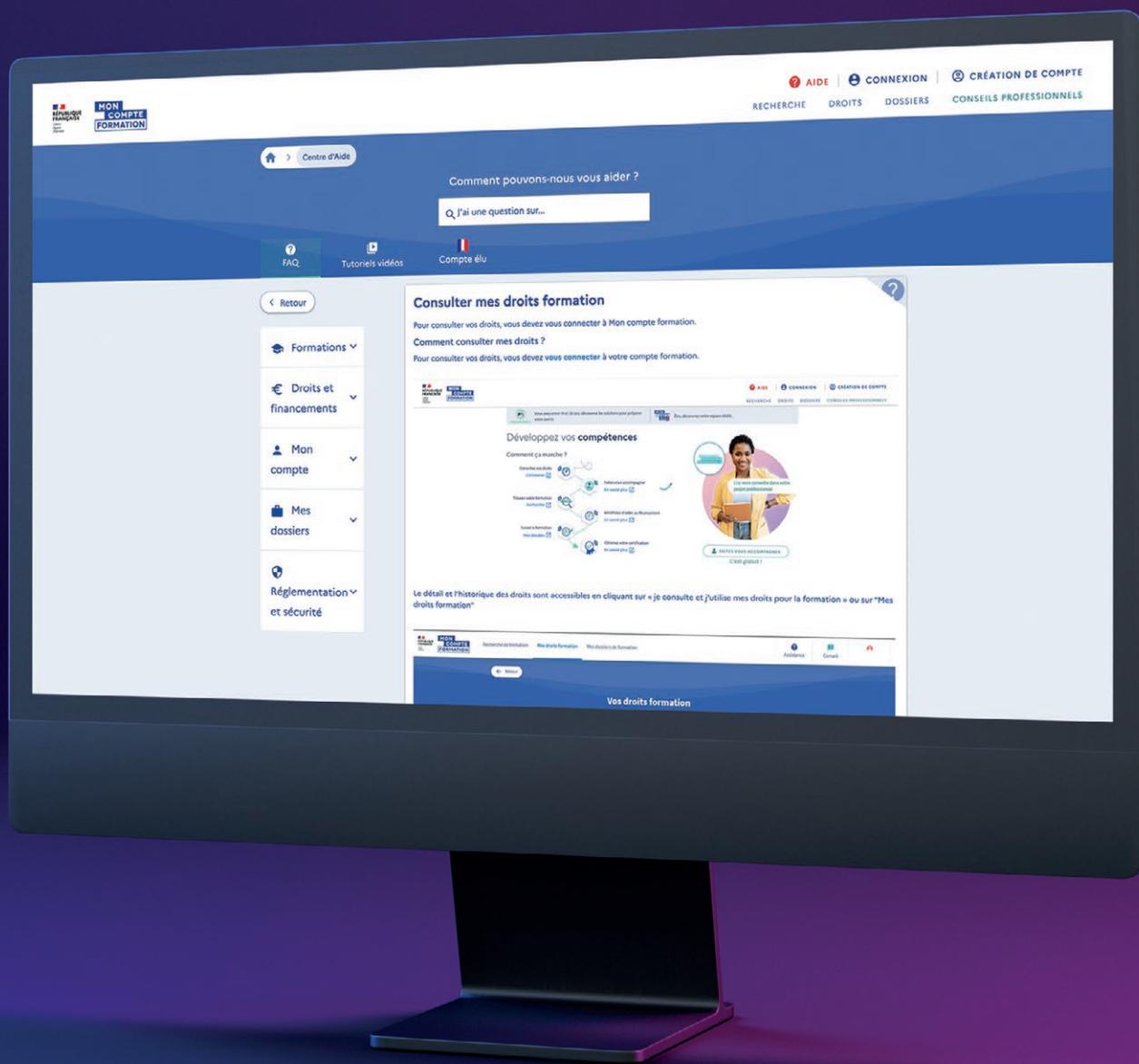


Alternative vous accompagne pour les formations prises en charge par le **Compte Personnel de Formation**



Cette offre de formation est éligible à

MON COMPTE FORMATION

moncompteformation.gouv.fr

ANDROID APP ON Google play Download on the App Store





Le Compte Personnel de Formation (CPF)



C'EST QUOI ?

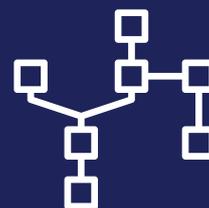
Le compte personnel de formation permet d'acquérir des droits à la formation, mobilisables entre autres, pour développer ses compétences tout au long de sa vie professionnelle.

Le CPF est enrichi chaque année de nouveaux crédits permettant de bénéficier d'un large choix de formations.



POUR QUI ?

Il s'adresse à toutes les personnes actives de 16 ans et plus jusqu'à la retraite et les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage.



POUR QUELS TYPES DE FORMATION ?

Les formations doivent être qualifiantes ou certifiantes et inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

MON COMPTE FORMATION



COMMENT CONSULTER ET UTILISER SON CPF ?

Rendez-vous sur le site officiel

www.moncompteformation.gouv.fr

- **Créez et activez** votre compte en quelques minutes en suivant les instructions
- **Découvrez** le montant de vos droits
- Vous pouvez passer à l'étape de **recherche d'une formation** !



COMMENT EST ALIMENTÉ LE CPF ?

Le CPF est automatiquement alimenté et crédité en euros au premier semestre de l'année qui suit l'année travaillée :

- **De 500 €** par année de travail (plafonné à 5000 €) pour tous les salariés dont le temps de travail est supérieur à 50% du temps complet.
- **De 800 €** par année de travail (plafonné à 8000 €) pour les salariés non-qualifiés et les personnes en situation de handicap.

Lorsque le coût de la formation est supérieur au montant des droits inscrits sur le compte, des financements complémentaires de votre employeur ou de Pôle emploi (des abondements) peuvent venir compléter les droits existants pour permettre la réalisation du projet de formation.



BON À SAVOIR

Mon Compte Formation passe à FranceConnect+

Afin de renforcer la sécurité du service Mon Compte Formation, il est nécessaire depuis le 25 octobre 2022 d'utiliser **FranceConnect+** à la place de FranceConnect pour confirmer l'achat de vos formations.

Pour continuer à utiliser ce service, nous vous invitons à créer une **Identité Numérique** La Poste utilisable sur FranceConnect+ dès à présent.



COMMENT CRÉER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Une identité numérique vous permet de prouver votre identité en ligne. Elle contient vos informations d'identité vérifiées grâce à votre pièce d'identité. Son utilisation nécessite une authentification forte (votre code secret vous sera demandé via une application mobile à chaque utilisation).

Pour créer une identité numérique vous devez être majeur(e) et disposer d'un smartphone Android ou iPhone.

- **Téléchargez** l'application d'un des partenaires de FranceConnect+ disponible : L'identité Numérique La Poste
- **Inscrivez-vous** chez ce partenaire grâce à votre pièce d'identité
- **Choisissez** le code confidentiel que vous utiliserez lors de vos démarches
- **C'est terminé !** Vous pouvez désormais utiliser votre identité numérique sécurisée avec FranceConnect+

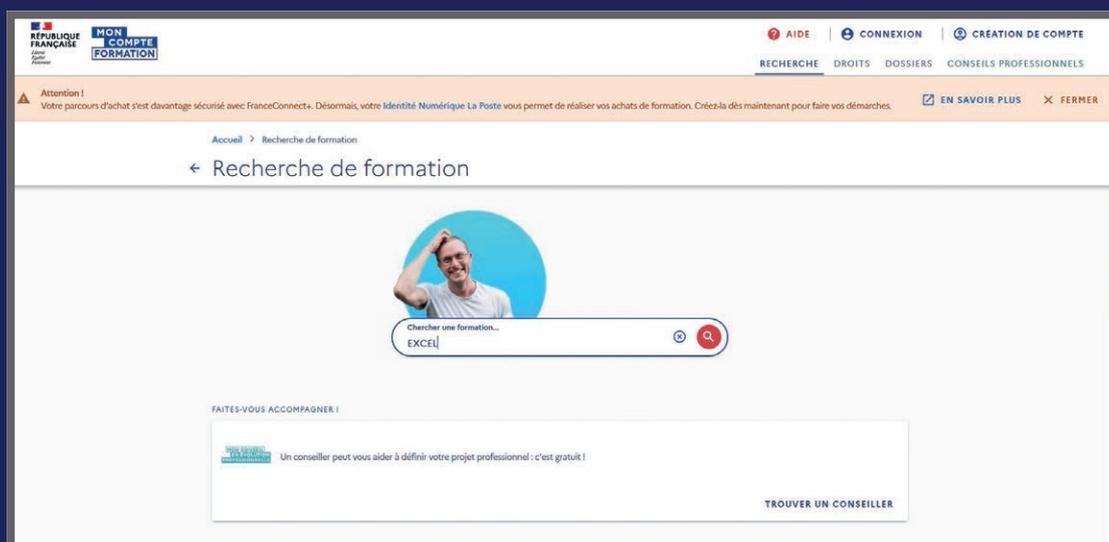


La création de votre identité numérique peut également **se faire en bureau de poste**

Inscrivez-vous aux formations éligibles d'ALTERNATIVE

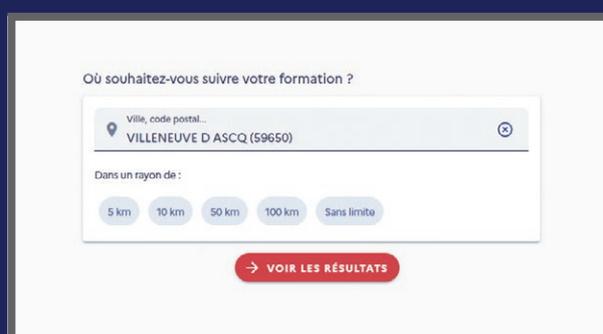
1

Recherchez une formation, un logiciel, une certification
Sélectionnez **“en centre de formation”** ou **“à distance”**



2

Réduisez le nombre de résultats avec la
saisie du code postal :
59650 Villeneuve d'Ascq



3

Activez les filtres et saisissez le nom
Alternative Solutions et Formations

